



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
29 janvier 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 décembre 2012, à 10 heures

Président : M. Berger (Allemagne)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Kelapine

Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013
(*suite*)

*État des incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.3/67/L.49/Rev.1 : Situation des droits de l'homme au Myanmar*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-64258 (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 129 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1 et A/67/625)

1. **M^{me} Casar** (Contrôleuse) présente le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1) en rappelant que celle-ci a été établie conformément à la procédure énoncée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 63/266 et qu'une fois que l'Assemblée générale l'aura examinée et se sera prononcée à son sujet, elle guidera le Secrétaire général dans l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015. Il ne s'agit pas d'une première version du budget-programme, mais d'une estimation préliminaire des dépenses réparties en grandes catégories. Le budget-programme, qui doit être présenté en 2014, fournira des renseignements plus détaillés sur les demandes de crédits.

2. Une estimation préliminaire des ressources a été effectuée sur la base du montant des crédits initialement ouverts pour l'exercice 2012-2013 (5 152 millions de dollars), ajusté selon une série de facteurs : incidence de la budgétisation intégrale du maintien des nouveaux postes approuvés en 2012-2013; déduction des dépenses non renouvelables de l'exercice 2012-2013; modifications de programme concernant l'exercice biennal 2014-2015; actualisation différée des coûts liés aux postes en fonction de l'inflation et des taux de change; dépenses supplémentaires au titre des missions politiques spéciales.

3. La budgétisation intégrale pour l'exercice 2014-2015 des postes créés pendant l'exercice 2012-2013 représenterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 15,7 millions de dollars. Ont été déduites du calcul les dépenses non renouvelables de l'exercice 2012-2013, d'un montant de 19,3 millions de dollars, comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du rapport, étant donné qu'elles ne seraient plus nécessaires en 2014-2015.

4. Le montant proposé au titre des modifications de programme pour l'exercice 2014-2015 comprend une somme de 4,6 millions de dollars au titre des conférences prévues dont les modalités d'organisation sont connues et tient compte d'une diminution de

63,1 millions de dollars attribuable aux efforts de l'Organisation tendant à améliorer l'efficacité des services. Il en résulte une réduction nette de 58,5 millions de dollars, chiffre provisoire fourni à titre indicatif.

5. Dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change, afin que les crédits ouverts au titre des postes reposent sur les dépenses constatées. Le montant reporté a été pris en compte dans l'estimation préliminaire, aux fins de la planification et conformément à la pratique établie. Les autres ajustements à opérer pour tenir compte de la variation des taux d'inflation, des taux de change, des taux de vacance des postes et des coûts standard depuis le moment où les crédits ont été ouverts initialement, ainsi que les dépenses imprévues et extraordinaires, ont été exposés dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012-2013 (A/67/592) et figurent également en annexe au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'esquisse budgétaire (A/67/625).

6. L'estimation préliminaire concernant les missions politiques spéciales traduisait une augmentation de 30,2 millions de dollars par rapport aux crédits initialement approuvés pour 2012-2013, imputable à la poursuite des missions créées en 2012. Les missions politiques spéciales pouvant être approuvées à tout moment au cours de l'année et leur mandat pouvant être modifié, il a été difficile de prévoir les ressources nécessaires avec exactitude. Par conséquent, les estimations préliminaires pourraient être révisées. Par exemple, eu égard à l'incertitude considérable caractérisant le mandat de la mission en République arabe syrienne pendant l'exercice 2014-2015, aucune prévision n'a été faite au titre du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, mais cette situation pourrait évoluer au cours de 2013.

7. Des informations sur les prévisions de dépenses relatives aux projets dont l'Assemblée générale est saisie ou qui doivent encore lui être présentés et qui pourraient avoir des incidences sur l'esquisse budgétaire sont présentées au paragraphe 26 et exposées en détail dans l'annexe II. Une nouvelle

version de cette annexe, révisée au vu des informations disponibles au 6 décembre 2012, a été présentée au Comité consultatif lorsqu'il examinait la question; toutes modifications ultérieures seront communiquées à la Cinquième Commission pendant les consultations. S'ils sont approuvés par l'Assemblée générale, ces projets auront des incidences sur le montant des crédits inscrits au budget-programme de l'exercice 2014-2015.

8. Quant au fonds de réserve, il a été recommandé que son montant continue d'être fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale, soit 40,1 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015.

9. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport correspondant du Comité consultatif (A/67/625), aux paragraphes 2 à 4 duquel est examinée la méthode suivie pour obtenir l'estimation préliminaire des crédits nécessaires pour l'exercice 2014-2015 (5,34 milliards de dollars). Le Secrétaire général a indiqué que la croissance réelle correspond à une diminution de 62,1 millions de dollars, soit 1,5 %, par rapport aux crédits approuvés pour les activités inscrites au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013. Le Comité consultatif a toutefois fait remarquer qu'une fois pris en compte le montant estimatif des dépenses au titre des missions politiques spéciales (1,11 milliard de dollars) et l'actualisation différée des coûts liés aux postes (220,6 millions de dollars), l'estimation préliminaire laissait apparaître une augmentation de 188,7 millions de dollars, soit 3,7 %, par rapport au montant total des crédits approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 (5,15 milliards de dollars). Le Comité consultatif a approuvé les ajustements proposés par le Secrétaire général pour tenir compte de l'effet report en 2014-2015 de la création de postes imputés sur le budget ordinaire et du caractère non renouvelable de certaines dépenses effectuées en 2012-2013.

10. Le montant proposé au titre des modifications de programme pour l'exercice 2014-2015, qui correspond à une diminution nette de 58,5 millions de dollars, est le résultat des efforts visant à améliorer la rentabilité et l'efficacité des services. Tout en saluant les efforts déployés par le Secrétaire général pour réaliser des économies, le Comité consultatif a souligné qu'il importait que les mesures prises soient viables, et que la bonne exécution des mandats reste le principal objectif. À cet égard, il a réaffirmé la nécessité d'en finir avec la budgétisation par reconduction et

d'évaluer la totalité des ressources nécessaires à l'exécution des programmes et des activités prescrits.

11. L'annexe du rapport présente dans le détail l'incidence sur l'esquisse budgétaire des projets dont l'Assemblée générale est saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement. Si l'esquisse budgétaire tenait compte des estimations correspondant à tous ces projets, il faudrait revoir les estimations préliminaires à la hausse d'un montant d'environ 154,4 millions de dollars.

12. Le Comité consultatif a recommandé l'approbation de la proposition du Secrétaire général visant à ce que le niveau du fonds de réserve soit maintenu à 0,75 %.

13. S'agissant enfin de la présentation de l'esquisse budgétaire, le Comité consultatif a relevé que, dans le rapport du Secrétaire général (A/67/529), les incidences financières pour certaines rubriques étaient encore « à préciser », tandis qu'elles étaient indiquées pour d'autres rubriques. Aux fins de la cohérence de la présentation, les incidences potentielles pour toutes les rubriques de l'esquisse budgétaire proposée qui doivent encore être examinées par l'Assemblée générale doivent être présentées de manière identique.

14. **M. Mihoubi** (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'esquisse budgétaire aurait dû donner un aperçu aussi complet que possible des estimations concernant les ressources nécessaires pour l'exercice 2014-2015. Sans compter les missions politiques spéciales, les estimations préliminaires aboutissent à un montant de 4 227,8 millions de dollars, soit 158,2 millions de plus que les crédits approuvés pour l'exercice 2012-2013, augmentation qui tient essentiellement à la prise en compte de l'actualisation différée des coûts liés aux postes. Le Groupe est préoccupé par la réduction prévue de 1,5 % de l'enveloppe du budget ordinaire et l'augmentation de 2,8 % des crédits devant être alloués aux missions politiques spéciales. Le Secrétariat doit disposer des ressources nécessaires pour réaliser la mission de développement que lui a confiée l'Assemblée générale. Le Groupe se demande dans quelle mesure les modifications apportées s'expliquent par l'effet report de différents éléments.

15. Le Groupe approuve la proposition du Secrétaire général tendant à continuer de fixer le niveau du fonds de réserve à 0,75 % du montant des estimations préliminaires pour l'exercice 2014-2015.

16. Le Groupe craint que le rapport du Secrétaire général (A/67/529 et Corr.1) ne soit pas conforme aux dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale relatives aux modalités d'élaboration du budget et aux conditions de sa négociation par la Cinquième Commission. En vertu de la Charte, l'Assemblée est le seul organe pouvant examiner et approuver le budget de l'Organisation, et le personnel doit être engagé par le Secrétaire général conformément à la réglementation qu'elle établit. Pour le point à l'examen, le Groupe se fonde sur les Articles 17, 97, 100 et 101 de la Charte, l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et l'article 5.9 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

17. Le rôle de la Cinquième Commission dans les questions budgétaires et administratives doit être respecté et les autres grandes commissions doivent éviter d'employer dans leurs résolutions des expressions telles que « dans la limite des ressources disponibles », car elles sont contraires à l'article 153 du Règlement intérieur et à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale réaffirmant le rôle de la Cinquième Commission. Il conviendrait de le rappeler par écrit aux grandes commissions.

18. Le déséquilibre entre les contributions obligatoires et volontaires, qui est particulièrement marqué dans le cas du chapitre 24 (Droits de l'homme) du budget-programme, suscite de vives inquiétudes. Le montant des crédits demandés au titre des Droits de l'homme pour l'exercice 2012-2013 était de 147 millions de dollars, alors que les ressources extrabudgétaires s'élevaient à 255 millions de dollars. Sur le plan du personnel, 344 postes relèvent actuellement du budget ordinaire, contre 765 postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Le fait que les fonctions essentielles de l'Organisation dépendent dans une trop grande mesure de ces ressources a des retombées négatives sur la mise en œuvre des mandats approuvés par les organes délibérants. L'autorité et la marge de manœuvre dont jouit le Secrétaire général dans le déploiement des ressources humaines et financières ne devraient pas être exercées aux dépens des priorités fixées par les États Membres. De plus, les contributions volontaires devraient faire l'objet d'une surveillance aussi rigoureuse que celle à laquelle sont soumises les

ressources du budget ordinaire, afin de permettre à l'Assemblée de suivre et d'évaluer les produits et les incidences des programmes et les améliorations apportées à leur exécution.

19. **M^{me} Power** (Observatrice de l'Union européenne), parlant également au nom de la Croatie (pays en voie d'adhésion à l'Union européenne), estime que le budget de l'Organisation devrait être soumis à une discipline budgétaire aussi rigoureuse que celle que les États Membres appliquent à leurs budgets nationaux. De ce point de vue, l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2014-2015 est d'une importance cruciale. Il incombe au Secrétaire général de procéder à une véritable évaluation stratégique des ressources nécessaires et non de se contenter de dresser une liste d'ajouts au dernier budget, une approche qui ne peut se traduire que par une croissance budgétaire systématique qui n'est ni réaliste ni viable. C'est pourtant ainsi que la nouvelle esquisse budgétaire semble avoir été élaborée, l'estimation préliminaire ayant abouti à un montant de 5,341 milliards de dollars, soit une augmentation de 188,7 millions ou 3,7 % par rapport au montant des crédits approuvés pour 2012-2013. Les derniers chiffres communiqués au Comité consultatif font état d'une augmentation supplémentaire de 154,4 millions de dollars, compte tenu des projets dont l'Assemblée est saisie et de ceux qui devraient lui être présentés. Des mesures doivent être prises pour endiguer une croissance budgétaire d'une telle ampleur.

20. D'abord, il faut mettre un terme à la pratique actuelle d'actualisation des coûts, afin d'améliorer la discipline, la transparence et la flexibilité budgétaires. Il convient de mieux maîtriser le coût de l'inflation en opérant une réforme du système des ajustements et de mieux gérer les dépenses liées à la variation des taux de change. Dans le même temps, il est essentiel de mettre en place au sein de l'Organisation une culture du travail qui privilégie une recherche constante de nouvelles méthodes de travail et de moyens de contribuer à l'efficacité de l'exécution des mandats et à la viabilité de l'utilisation des ressources. Si elle ne change rien à son fonctionnement, l'Organisation ne sera pas en mesure de faire face aux importants défis financiers qu'elle doit relever.

21. Constatant que les nouvelles mesures d'efficacité permettraient de réduire les dépenses prévues pour 2014-2015 de 58,5 millions de dollars, M^{me} Power fait savoir que les États membres de l'Union européenne

souhaitent être informés des résultats d'examens plus approfondis des moyens nécessaires quand le Secrétaire général présentera son projet de budget pour le prochain exercice biennal. Elle exhorte le Secrétaire général à rechercher d'autres gains d'efficacité et à classer les activités par ordre de priorité. L'esprit d'initiative des hauts fonctionnaires est indispensable à l'amélioration des méthodes de travail.

22. De tels efforts doivent être viables et non ponctuels et improvisés. Il faut cesser de se contenter d'une budgétisation uniquement fondée sur la reconduction pour s'efforcer d'évaluer dans leur totalité les ressources nécessaires à l'exécution des programmes et des activités prescrits. Il est nécessaire de réformer le processus budgétaire et de procéder à un classement rigoureux des activités selon leur ordre de priorité, en vue de dégager des ressources qui sont affectées à celles qui ne sont pas prioritaires.

23. Rappelant que l'enveloppe du budget ordinaire a été réduite de 5 % par rapport à l'exercice précédent, **M. Yamazaki** (Japon) affirme que les États Membres ne peuvent pas se permettre de revenir aux pratiques qui ont fait que les dépenses ont plus que doublé au cours de la décennie précédant l'exercice en cours. Si le montant total des dépenses relevant du budget ordinaire pour l'exercice en cours ou le prochain exercice dépassait le sommet historique de 5,416 milliards de dollars, cela remettrait en question l'engagement pris par le Secrétaire général et les États Membres de renforcer la discipline budgétaire et d'en faire davantage avec moins de ressources.

24. Dans ce contexte, l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 prévoit des dépenses d'un montant de 5,341 milliards de dollars. Il convient d'élaborer le budget du prochain exercice en cessant de se contenter de reconduire les éléments du budget actuel et en tâchant de réévaluer les besoins. Bien qu'il apprécie les économies de 63,1 millions de dollars résultant des mesures d'amélioration de la rentabilité et de l'efficacité, ce progrès, somme toute limité, ne traduit pas une réelle rupture par rapport à la budgétisation par reconduction. Il faut examiner l'ensemble des ressources nécessaires à l'exécution des programmes plutôt que d'établir le budget par une succession d'additions. Cela est d'autant plus important que l'enveloppe budgétaire pourrait en réalité dépasser le niveau du budget actuel d'un demi-milliard de dollars une fois qu'y seront ajoutées les dépenses afférentes au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le

développement durable (Rio +20), au renforcement des organes conventionnels et à l'inflation et à la variation des taux de change.

25. **M. Yoo Dae Jong** (République de Corée) note que grâce aux mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des activités prescrites, l'esquisse budgétaire présentée par le Secrétaire général fait état d'une diminution de 59 millions de dollars par rapport à l'esquisse précédente, sans compter une réduction de 83 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales. Il importe que les mesures d'efficacité soient viables et non ponctuelles ou improvisées, et le Secrétariat devrait redoubler d'efforts pour réaliser des gains d'efficacité et des économies.

26. L'actualisation des coûts est la cause principale de l'augmentation des dépenses qui est prévue, générant à elle seule une augmentation de 221 millions de dollars. Il faut revoir cette pratique afin d'éviter que l'enveloppe prévue ne continue d'augmenter malgré la situation économique défavorable. Le Gouvernement coréen, à l'instar de ceux de plusieurs autres pays, fait face aux dépenses supplémentaires dues à l'inflation et aux fluctuations monétaires dans les limites des crédits inscrits au budget approuvé. En tant qu'organisation mondiale, l'ONU devrait pouvoir réviser ses budgets pour tenir compte de la variation des taux de change, afin d'assurer la continuité des programmes, mais elle devrait assumer les dépenses liées à l'inflation sans dépasser les montants approuvés.

27. L'esquisse budgétaire a pour objectif d'orienter l'élaboration du budget-programme; elle devrait par conséquent tenir compte des efforts des États Membres visant à renforcer la discipline budgétaire et de ceux que déploie le Secrétariat pour améliorer son efficacité et son efficacité. À moyen et à long terme, il conviendrait d'en faire un document à caractère contraignant et non simplement indicatif, aux fins d'éviter une budgétisation fondée sur la reconduction. L'enveloppe prévue dans l'esquisse devrait constituer un montant plafond, dans les limites duquel les dépenses supplémentaires devraient être financées. Dans le même temps, le Secrétaire général devrait bénéficier d'une certaine marge de décision dans l'élaboration du projet de budget-programme, accompagnée bien entendu d'une responsabilité effective.

28. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) déplore que l'esquisse budgétaire soit présentée à un stade aussi avancé de la session, où il reste peu de temps pour la soumettre à l'examen sérieux qu'elle mérite. Sa délégation trouve préoccupant que l'estimation préliminaire de 5,341 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015 représente une augmentation de presque 190 millions de dollars, soit 4 %, par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice en cours, sans compter les dépenses supplémentaires de 154 millions de dollars qui sont signalées dans le rapport du Comité consultatif (A/67/625). Il rappelle que le budget-programme de l'exercice 2012-2013 faisait état d'une réduction des dépenses de 3,7 % et que le Secrétaire général s'était engagé à formuler des propositions tendant à réaliser d'autres économies importantes. Sa délégation se félicite des premiers efforts qui ont été faits pour améliorer la rentabilité de l'appui aux programmes, de la gestion des conférences, de l'information et des projets d'investissement, qui ont permis de prévoir dans l'esquisse budgétaire des économies se chiffrant à 63 millions de dollars, et de l'engagement pris par le Secrétaire général d'examiner les produits des programmes pour recenser ceux qui sont inefficaces ou n'ont plus de raison d'être. Il est cependant inquiet que l'estimation préliminaire pour l'exercice 2014-2015 traduise une nouvelle augmentation de l'enveloppe budgétaire dans un contexte où les États Membres font face à des difficultés financières persistantes.

29. Les économies prévues sont appréciées, mais elles ne sont guère substantielles puisqu'elles représentent une réduction de moins de 1,2 %, alors que les nouveaux objets de dépense devraient donner lieu à une augmentation nette de 190 millions de dollars, à laquelle pourrait s'ajouter la somme de 154 millions de dollars déjà mentionnée. Les efforts du Secrétaire général sont certes louables, mais insuffisants. Les États Membres doivent assumer leurs responsabilités quand ils ajoutent des programmes ou en augmentent la portée en dehors du processus budgétaire, cesser de se dire favorables aux mesures d'efficacité tout en s'y opposant quand elles touchent les programmes qu'ils estiment prioritaires et s'engager à financer le coût des nouveaux objets de dépense qu'ils imposent à l'Organisation en précisant pour chacun d'eux par quelles réductions de dépenses ou suppressions de programmes devenus inutiles il peut être financé. Le Secrétaire général doit prévoir les mesures nécessaires pour réaliser les économies

considérables qu'il a promises; si les hauts fonctionnaires jugent qu'il leur faudrait des outils supplémentaires pour réaliser des économies plus substantielles, ils devraient en présenter la demande à l'Assemblée générale.

30. Le processus budgétaire est tout à fait inadéquat, les décisions concernant l'ordre de priorité des mesures étant séparées de celles concernant leur financement. Des organes subsidiaires tels que la Commission de la fonction publique internationale ont été habilités à modifier le budget. De plus, la Cinquième Commission a commencé son examen du nouveau budget avant la fin de la première moitié de l'exercice budgétaire précédent. Elle devrait collaborer avec le Secrétaire général pour opérer dès l'exercice 2014-2015 une réforme en profondeur du processus budgétaire.

31. **M^{me} Goicochea Estenoz** (Cuba) rappelle que l'esquisse budgétaire, élément essentiel du processus budgétaire, a été créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 aux fins de remédier à la précarité de sa situation financière, qui était imputable à un État Membre en particulier. Voilà que presque 30 ans plus tard, la croissance budgétaire suscite à nouveau de fortes pressions, mais celles-ci sont également exercées, cette fois, par d'autres États Membres en raison de la difficulté de la situation financière dans laquelle se trouvent tous les pays. Les pays en développement, qui sont les premiers touchés, comprennent néanmoins à quel point il importe de donner à l'Organisation les moyens de réaliser les buts et principes de la Charte des Nations Unies et d'exécuter les mandats qu'ils ont approuvés. Bien que la résolution 41/213, fruit d'un équilibre politique fragile, ait été réaffirmée maintes reprises par l'Assemblée générale, sa validité se trouve remise en question par le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 et certaines dispositions de la résolution 66/246, en particulier le paragraphe 27. L'examen de l'esquisse budgétaire ne constitue pas le cadre dans lequel il convient d'apporter des changements au processus budgétaire établi; on ne saurait faire l'économie d'un débat approfondi pour prendre une décision sur une question d'une telle importance.

32. Si les crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/248 A à C ont servi de point de départ à l'esquisse budgétaire, conformément à la méthode en vigueur, les calculs effectués ne sont pas valides, eu égard à la réduction de dépenses proposée

pour l'exercice en cours et aux compressions budgétaires arbitraires effectuées par les États Membres dans le cadre de la négociation du budget-programme de l'exercice en cours.

33. L'actualisation différée des coûts liés aux postes en fonction de l'inflation et des fluctuations monétaires est indispensable, puisque les propositions doivent suivre la méthode en vigueur. M^{me} Goicochea Estenoz souhaiterait que le Secrétariat explique plus en détail qu'il ne l'a fait dans le rapport du Secrétaire général (A/67/529) l'influence que l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget pourrait avoir sur ce calcul.

34. Les estimations préliminaires concernant les missions politiques spéciales ont abouti à une augmentation de 2,8 %. Étant donné leur nature, leur mandat et la procédure selon laquelle elles sont créées, ces missions devraient être financées conformément au barème des quotes-parts relatif aux opérations de maintien de la paix.

35. Accueillant favorablement les efforts accomplis par le Secrétariat pour améliorer l'efficacité et l'exécution des mandats, la délégation cubaine est préoccupée par les paragraphes 11 et 12 du rapport du Secrétaire général (A/67/529), dans lesquels celui-ci semble essayer d'obtenir d'avance l'approbation de l'Assemblée générale au sujet d'une compression budgétaire de 61,3 millions de dollars, sans donner de détails concernant les initiatives qui permettraient de réaliser une telle économie. Elle prie le Secrétariat de fournir, au cours des consultations, davantage de renseignements sur ces initiatives, leurs incidences budgétaires et leur conformité au caractère intergouvernemental de l'Organisation.

36. Il serait utile de disposer d'informations, même à titre provisoire, au sujet des effets sur l'enveloppe des différents programmes que devraient avoir des décisions majeures telles que celles prises à la Conférence Rio +20. Il convient de souligner que, encore une fois, la croissance des dépenses prévues ne présente pas de rapport direct avec les priorités établies par l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne les titres suivants : politique, direction et coordination d'ensemble, contrôle interne et sûreté et sécurité.

37. **M. Gonzáles Segura** (Mexique) dit que sa délégation souscrit aux recommandations du Comité consultatif. Le Secrétaire général doit poursuivre ses efforts visant à améliorer l'efficacité et la rentabilité

qui s'imposent en temps de difficultés économiques. Les mesures d'efficacité doivent cependant être viables et non ponctuelles ou improvisées, et l'efficacité de l'exécution des mandats doit être une préoccupation première.

38. Il faut aller au-delà de la budgétisation par reconduction en s'efforçant d'évaluer précisément le montant des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les programmes et activités prescrits. La délégation mexicaine félicite le Secrétaire général des efforts qu'il a accomplis pour présenter dans son esquisse budgétaire une estimation aussi réaliste que possible aux États Membres.

39. La croissance budgétaire tient avant tout aux crédits qu'il est prévu d'allouer aux missions politiques spéciales, dont le montant devrait augmenter d'environ 113,5 millions de dollars. Étant donné qu'il est impossible de prévoir les ressources qui seront nécessaires pendant l'exercice au titre de ces missions, les États Membres devraient s'employer de toute urgence à régler la question de leur financement de manière à mettre un terme à l'accroissement systématique de l'enveloppe du budget-programme et établir le budget de manière plus transparente et en meilleure connaissance de cause.

40. M^{me} **Casar** (Contrôleuse) fait remarquer que les chiffres présentés dans l'esquisse budgétaire et les modalités de comparaison ne semblent pas toujours bien compris, notamment en ce qui concerne l'actualisation des coûts. Elle apportera des éclaircissements à ce sujet pendant les consultations afin que les États Membres disposent des informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice 2012-2013 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/67/L.49/Rev.1 : Situation des droits de l'homme au Myanmar (A/67/621; A/C.5/67/14)

41. M^{me} **Casar** (Contrôleuse) présente l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/67/L.49/Rev.1 sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.5/67/14) et indique que, selon les estimations, la poursuite en 2013 de la mission de bons offices du Secrétaire général, conformément à ce projet, occasionnerait des dépenses d'un montant de 1 397 800 dollars. Cette somme

comprend les dépenses de personnel afférentes à 1 poste de conseiller spécial au rang de secrétaire général adjoint, 2 postes P-4, 1 poste P-3 de spécialiste des questions politiques et 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux). Il est tenu compte de ces dépenses dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/67/346/Add.1).

42. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport correspondant du Comité consultatif (A/67/621), dans lequel ce dernier a recommandé à la Cinquième Commission de faire savoir à l'Assemblée générale que si elle devait adopter le projet de résolution A/C.3/67/L.49/Rev.1, un montant de 1 397 800 dollars serait nécessaire pour permettre au Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices concernant la situation au Myanmar pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Ces dépenses, qui seraient imputées aux crédits alloués aux missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2012-2013, ont déjà été soumises à la Cinquième Commission à sa session en cours, le Comité consultatif ayant fourni ses observations et recommandations à ce sujet dans son rapport correspondant (A/67/604).

La séance est levée à 11 h 10.